

L'an deux mille vingt, le 29 octobre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Fonctionnement de l'auditorium de la nouvelle école de musique et politique tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2021

Date de convocation : 22 octobre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 5 novembre 2020

Secrétaire de séance : POJOLAT Marie

Rapporteur : ARNAULT Lionel

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 98

- Titulaires : 93

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 16

Absents excusés : 7

Votants : 114

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (98)

ADMIRAT Nadine
CALISTE Yolande (S)
ALBARET Christophe
PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARDY André
BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard
BERNARD Jean-Paul

BESSON Jean-Louis
BŒUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale

BRUNETTI Graziella
CHABAUD Christelle

CHALLET Vincent

CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel
COSTE Yves
COSTON David

COUDUN Valérie
CREGUT François
CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude

DUBESSY Florence
DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise
MAISONNEUVE Alain (S)
GARNAVAULT Philippe
GAUDRIAULT Damien
GILBERT Odile

GOUSSARD Bérengère
GOYON Guy
GREGOIRE Nathalie
GUILLAUME Julien
HERBST Nadine
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe
LE MARREC Laurys
LEGENDRE Denis
LENEGRE Jean-Louis

LIGNIERE Frédéric
LIVET Bertrand

MAHINC Didier
MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

PAGESSE Pierre
PELISSIER Patrick
PELLEGRINELLI Christophe
PEREIRA-MAURIAT Christine
PETEILH Sandra
PILLON Stéphane
POJOLAT Marie
PRADIER Laurent
PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed
GOMEZ Jean-Marc (S)
ROCHETTE Christophe
ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles
SALVINI Luc

SAUX Marie-Pierre
SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre
SUIDUREAU Carine
PLANCHAT-HERY Claire (S)
TEZENAS Olivier
THALAUD François
THERME Jacques
THEVENET Emilie

TOURLONIAS Vincent
TREHIN Anne-Marie
TRILLEAUD Eric
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe

ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5) AIGOUY Thierry (CALISTE Yolande) ; ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ; SUTY Lionel (PLANCHAT-HERY Claire) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (16) BESSEYRE Fabien à RYCKEBOER Christian ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABRILLAT Frédéric à BRUN Pascale ; COSTON Marie à BARRAUD Bertrand ; DABERT Jean-Claude à THEVENET Emilie ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à PUECH David ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean ; KINDT Patrick à MARIANY Marie-Line ; LEROY Véronique à MASSARDIER Marie-Laure ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MONTMORY Dominique à PILLON Stéphane ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia à FERRARIS Nathalie ; SAUVANT Jean-Pierre à CORREIA Emmanuel ; TINET Georges à LAMOUREUX Jean-François ;

ABSENTS EXCUSES : (7) BARBET Laurent ; BERTHELOT Pascal ; BRUNEL Séverine ; CHANIMBAUD Lionel ; GONTHIER Emmanuel ; NICOLLET Michel ; WALTER Christian ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

La nouvelle école de musique communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, située au 195 boulevard de Barrière, à proximité d'Animatis à Issoire, a ouvert ses portes à la fin du mois d'août 2020 pour la rentrée musicale des élèves au mois de septembre 2020. Le bâtiment est composé de 14 salles d'enseignement et d'un auditorium, outil destiné à l'école de musique mais également espace mutualisable pour d'autres événements. Il convient donc d'en dresser les usages possibles ainsi que les conditions d'accès.

L'auditorium est un Etablissement Recevant du Public (ERP) de catégorie 3 et de type L, composé d'une salle d'environ 550 m², de jauge assise d'un peu de plus de 300 personnes, avec une scène de 125 m², dont l'équipement acoustique et audiovisuel est particulièrement adapté aux formes peu ou non amplifiées avec un équipement lumières simple compris dans la livraison. La salle présente des équipements de grande qualité (fauteuils cinéma, parquet chêne, espace régie/consols sons et lumière, etc.).

La salle est connectée à l'école de musique communautaire, tant en termes de distribution des espaces (accès et hall communs, accueil autonome équipé d'une banque), que de fonctions musicales dédiées par nature.

L'auditorium est un outil prioritairement destiné aux usages propres, besoins réguliers et événements de l'école de musique communautaire. Les utilisations par des utilisateurs externes ne pourront donc se faire qu'en périodes de non-utilisation pédagogique du lieu, selon un planning d'utilisation de l'auditorium.

Le lieu sera également affecté à certains usages internes de la communauté d'agglomération : réunions plénières, rencontres et présentations spécifiques, certains événements portés par les services, etc.

En parallèle, et à la suite d'une prise en main notamment technique de la salle, avec montée en charge progressive, l'auditorium pourra faire l'objet d'une programmation culturelle portée par l'Agglo Pays d'Issoire dans le domaine des musiques, projections audiovisuelles, des conférences thématiques ou d'autres événements adaptés à la salle.

La salle pourra être mise à disposition d'acteurs culturels du territoire pour l'organisation d'événements compatibles avec les usages prioritaires de l'école de musique communautaire, les disponibilités, l'équipement et le règlement intérieur de la salle.

Il est proposé de considérer l'année 2021, et en particulier son premier semestre, comme une période-test de prise en main du nouvel équipement avec une évaluation régulière.

Aussi, il est préconisé de limiter les usages de tiers au cours de la première année afin de s'approprier pleinement cette structure.

Afin de conserver une logique d'utilisation, des règles de priorisation doivent être mises en place pour l'usage du lieu quand un choix doit être effectué entre deux demandes :

1. Usage de l'école de musique ;
2. Usage de la saison culturelle d'API ;
3. Usage d'autres services d'API ;
4. Usage d'autres utilisateurs pour l'organisation de concerts acoustiques ou de conférences ;
5. Usage d'autres utilisateurs pour l'organisation d'autres événements culturels, dans la limite des capacités du lieu ;
6. Autres usages adaptés au lieu et compatibles avec le fonctionnement pédagogique de l'école de musique (réunions, rassemblements, colloques, séminaires).

Conditions tarifaires des mises à disposition à des utilisateurs extérieurs

La salle étant neuve, équipée et de très bonne facture, il convient de mettre en place une tarification en conséquence pour les utilisateurs extérieurs.

Le tarif est forfaitaire et couvre les frais et charges de la mise à disposition (frais de personnel, de chauffage, entretien).

Il est proposé les tarifs forfaitaires suivants :

- Association du territoire d'API : 700,00 €/jour,
- Association extérieure au territoire d'API : 900,00 €/jour,
- Organismes de droit privé dont le siège social est situé sur le territoire d'API : 1 000,00 €/jour,
- Organismes de droit privé extérieur au territoire d'API : 1 200,00 €/jour,
- Associations et manifestations à vocation sociale, humanitaire et/ou caritative à raison d'une fois par an et sous réserve des disponibilités et des besoins prioritaires de l'école de musique : gratuit.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Votants : 114

- Pour : 62
- Contre : 5 (ADMIRAT Nadine ; BERNARD Jean-Paul ; LAMOUREUX Jean-François ; PLANCHAT-HERY Claire (S) ; TINET Georges)
- Abstentions : 27 (PELISSIER Didier (S) ; CHALLET Vincent ; CORREIA Emmanuel ; COSTE Yves ; DABERT Jean-Claude ; DUBOST Philippe ; JAFFEUX Ophélie ; JAFFEUX Sébastien ; KINDT Patrick ; LAVILLE Philippe ; LE MARREC Laurys ; LEROY Véronique ; LLONG Lucie ; MAHINC Didier ; MARIANY Marie-Line ; MASSARDIER Marie-Laure ; MEALLET Roger-Jean ; PELISSIER Patrick ; PRADIER Laurent ; RAVEL Pierre ; GOMEZ Jean-Marc (S) ; SAUVANT Jean-Pierre ; THEVENET Emilie ; TRILLEAUD Eric ; VEZON Christophe ; ZANIN Nathalie ; THALAUD François)
- N'ayant pas pris part au vote : 20 (CALISTE Yolande (S) ; ARCHIMBAUD Guy ; BARDY André ; BASTIEN Gérard ; BŒUF Nicole ; CREGUT François ; DESVIGNES Jean ; DRUELLE Jean-Claude ; FOUCAULT Marie-Françoise ; FRADIN Guy ; HOSMALIN Marc ; LAGARDE Maguy ; LENEGRE Jean-Louis ; MOREL Jacques ; PELLEGRINELLI Christophe ; RKINA Mohammed ; ROUX Bernard ; SABATIER Gilles ; SAUX Marie-Pierre ; SUIDUREAU Carine)

- De valider le principe de mise à disposition de l'auditorium à des utilisateurs extérieurs aux conditions ci-dessus définies ;
- De valider les modalités de fonctionnement de l'auditorium tels que présentés ci-dessus ;
- D'adopter les tarifs de mise à disposition de l'auditorium tels que définis ci-dessus ;
- De mandater Monsieur le Président pour signer toute pièce utile à l'exécution de la délibération.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 3/11/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 3/11/2020